

du Milanez, non plus que ceux de Naples, n'aiment pas de changer si souvent de Gouverneurs, parce que ce sont autant de purgations violentes qu'on donne à leur bourse. L'Empereur Tibere désapprouvoit cette permutation d'Emplois, *parce, disoit il, que les mouches qui sont une fois rasées piquent moins fort que les autres.*

*Difficultez
pour la rati-
fication du
Traité avec
le Pape.*

III. Quoi que l'Empereur ait ratifié le Traité signé avec le Pape, le Marquis de Prié a différé de faire l'échange des Ratifications, sous prétexte que le Pape n'avoit pas encore dépêché à la Cour de Barcelonne un Nonce avec un Bref dans les termes prescrits au St. Siège: Le Souverain Pontife avoit crû que la Cour Imperiale seroit satisfaite de tout ce qu'il a fait jusques à present en sa faveur: mais voyant qu'il falloit encore un Bref écrit de sa main, pour donner part à la Cour de Barcelonne d'un Traité que la violence lui avoit arraché, il y souscrivit; Le Marquis de Prié n'a fait aucune plainte des termes employez dans cette lettre, il ne s'est scandalisé que des qualitez: on auroit eu lieu de croire qu'un Seigneur Piémontois, comme est ce Marquis, Membre du Conseil Privé de S. A. R. de Savoye, ne s'attacheroit pas à des minuties, puisque dans le fonds il avoit obtenu du St. Siège l'effet des principales demandes faites au nom du Monarque qui l'employoit: Monsieur de Prié n'ignore pas quels sont les sentimens de Mr. le Duc de Savoye, son Maître, sur le chapitre de son Gendre, car ayant entendu quelques Seigneurs Allemands qui étoient l'année dernière à sa Cour, prononcer le nom de *Philippe Duc d'An-*